Projet et Charte

 de

Solidarités Nouvelles pour le Logement

Le projet de Solidarités Nouvelles pour le Logement

1. Le constat

Depuis 1988, SNL a fait le constat d’une double fracture :

* Une fracture qui sépare les hommes les uns des autres :

Notre société manque de paroles échangées, d’écoute réciproque, de soin porté à l’autre. Elle ne connaît pas assez de lieux où peuvent s’exercer une solidarité à visage humain et la responsabilité du citoyen.

* Une fracture entre la nécessité du logement et la réalité vécue par beaucoup :

Habiter est pour tout homme une nécessité première. Beaucoup n’ont plus où habiter. L’écart creusé entre réalité et nécessité est immense.

Cette double fracture met fortement à l’épreuve l’humanité de chacun. Se résigner conduit à la nier définitivement.

1. Les commencements
* Face à ce constat, plusieurs habitants d’un même quartier se sont rencontrés.

Ils ont reconnu des personnes croisées tout près de chez eux qui n’avaient pas de logement.

* Parce que ces dernières étaient proches et en petit nombre, il était de nouveau

possible d’exercer une responsabilité vis-à-vis de soi et de l’autre, de tracer les contours d’une nouvelle solidarité.

* Ils ont acheté, ensemble et sur place, un premier logement et l’ont proposé

pour un temps à la personne toute proche, qui a bien voulu oser cette rencontre.

* SNL a vu là une passerelle tendue au-delà de la fracture qui sépare les uns des

autres et la manifestation d’une hospitalité réinventée à plusieurs. Ce fût le point de départ. Depuis, ailleurs, d’autres se sont rencontrés. De nouveaux départs ont été pris.

* SNL réunit tous ceux qui, de part et d’autre, dans leur quartier, leur ville ou leur village, veulent à leur tour créer de nouvelles passerelles en plaçant l’habitat au cœur de leur action.

3) Les exigences

 SNL pose l’humain comme premier dans son action. Elle considère dès lors que celle-ci doit respecter trois exigences :

* Limiter son action au logement. Les contours de son action sont ainsi clairement définis. Ceci permet d’établir un point de repère pour tous, quelle que soit la diversité des situations, et d’assurer la possibilité d’une rencontre véritable entre les uns et les autres.
* Chercher dans toutes ses réalisations à offrir une place à chacun. Pour y parvenir, SNL développe une action de proximité et s’appuie avec confiance sur la part donnée par les uns et les autres, qui ont chacun leur mesure.
* Évoluer et se développer pour aller jusqu’aux plus démunis.

La Charte de

Solidarités Nouvelles pour le Logement

Le projet de Solidarités Nouvelles pour le Logement permet d’établir une démarche en quatre points :

1. Se regrouper localement pour créer des logements et les mettre à la disposition des personnes en situation de grande précarité pendant un temps donné.
2. Accompagner ces personnes durant ce temps, avec des rencontres régulières.
3. Trouver ou créer ensemble des solutions de logement durable.
4. Évaluer régulièrement l’action.

Dans le cadre de cette démarche, la présente charte se propose de définir la part que prend chacun dans l’action de Solidarités Nouvelles pour le Logement et de préciser les relations qui existent entre les membres, les Groupes Locaux de Solidarité et le siège (Conseil d’administration, permanents bénévoles ou salariés) de Solidarités Nouvelles pour le Logement.

**1. Se regrouper localement**

1. **Les membres de SNL**

- Chacun des membres adhère à titre individuel à SNL.

- Les personnes qui habitent les logements proposés par SNL sont membres de l’association.

**b) Les groupes locaux de solidarité**

Le Groupe Local de Solidarité est créé par plusieurs personnes, regroupées localement, pour réaliser des logements temporaires proches de chez elles et accessibles aux plus démunis.

Les Groupes Locaux de Solidarité rassemblent les moyens, notamment financiers, pour créer les logements et les maintenir en l’état.

Les Groupes Locaux de Solidarité choisissent les personnes auxquelles ils proposent un logement, en tenant compte des contraintes liées aux accords passés avec les partenaires extérieurs.

Les personnes logées occupent une place entière dans les Groupes Locaux de Solidarité.

**c) Le siège de l’association**

Le siège de SNL intervient en soutien auprès des membres et des Groupes Locaux de Solidarité.

Il est responsable vis-à-vis des partenaires extérieurs de la réalisation des logements et de leur équilibre financier dans la durée.

Il aide à la création de nouveaux Groupes Locaux de Solidarité et favorise les échanges entre groupes.

Il est le garant du bon fonctionnement de ceux-ci et de leur ouverture à chacun.

2. Accompagner

1. **Les membres de SNL**

Avec celui qui accède au logement, deux personnes du Groupe Local de Solidarité déterminent des temps réguliers de rencontre.

Ces rencontres régulières évoquent l’ensemble des questions liées à l’occupation du logement. Elles sont parfois l’occasion d’apprendre ou de réapprendre à habiter.

Au-delà, dans le respect de la liberté de chacun, elles sont une invitation à aller à la rencontre de l’autre, de créer des liens, peut-être de s’engager à son tour. Elles aident à rompre l’isolement.

1. **Les Groupes Locaux de Solidarité**

Les Groupes Locaux de Solidarité organisent des réunions régulières auxquelles participent personnes logées et accompagnateurs. Ces réunions facilitent la connaissance mutuelle et permettent à chacun d’apporter un regard et une contribution qui lui sont propres. Elles font le point sur l’accompagnement.

1. **Le siège de l’association**

Le siège de SNL, au-delà des démarches administratives, aide à résoudre les difficultés posées par l’accompagnement. Il anime des rencontres auxquelles participent les accompagnateurs des différents Groupes Locaux de Solidarité pour mettre en commun leurs questions et leurs expériences.

Il promeut la spécificité de l’accompagnement SNL auprès des partenaires extérieurs.

**3. Trouver ou créer ensemble des solutions de logement durable**

La recherche d’un logement durable constitue un engagement commun.

1. **Les membres de SNL**

Chacun cherche, dans la limite de ses possibilités, les voies qui permettront de réunir les conditions du logement durable.

1. **Les Groupes Locaux de Solidarité**

Les Groupes Locaux de Solidarité permettent de formuler les projets de logement durable. Ils participent à leur mise en œuvre, notamment en entretenant la confiance en leur réussite.

1. **Le siège de l’association**

Le siège de SNL initie et soutient les demandes de relogement auprès des différents organismes. Il ouvre et entretient des relations privilégiées avec les partenaires extérieurs motivés par le relogement des plus démunis.

Il est chargé d’élaborer des solutions nouvelles en matière de logement durable.

4. Évaluer l’action

L’évaluation est de la responsabilité de chacun.

SNL considère qu’elle est fidèle à ses commencements et répond à ses exigences si :

1. A une situation particulière est apportée une solution particulière,
2. Les opérations de création et de suivi des logements sont montées avec la plus stricte économie,
3. Chacun rend compte de son action, à son niveau.